n° 191 / 29 septembre 2015

Le Lien

Bulletin de liaison du Comité d'initiative avec Jacqueline Fraysse

Le rassemblement en débat

Les journées parlementaires du Front de Gauche se sont déroulé les 24 et 25 septembre à Oissel, dans un contexte politique où les forces de gauche, divisées, peinent à se faire entendre. Les conséquences en sont notamment une grande lassitude chez nos concitoyens qui se traduit par une abstention galopante et la culture du vote blanc. Pourtant, **cette défiance à l'égard des urnes ne signifie pas que le peuple se désintéresse de la politique.** Au contraire, son exigence et son désir d'implication directe dans la vie publique en est d'autant plus grande, mais dans des formes nouvelles qui transcendent les clivages et les intérêts particuliers des partis.

Ainsi, **l'urgence - qu'exigent de nous nos concitoyens – est bien de réussir à se rassembler** pour, non seulement, faire front efficacement contre les dérives ultra-libérales du gouvernement socialiste mais également pour faire vivre dans le débat public les valeurs de solidarité, de progrès social et écologique. Cela ne veut pas dire gommer nos différences, nos parcours singuliers, notre identité, mais les surmonter afin que nos convergences – bien plus nombreuses que nos divergences - deviennent audibles et se traduisent dans des actes concrets.

C'est le sens de l'appel à la création d'un nouveau groupe parlementaire « rouge- rose – vert » que j'ai lancé avec les députés écologistes Isabelle Attard et Sergio Coronado, et le député Philippe Noguès ex-PS. Je me réjouis que cette idée chemine dans l'ensemble des groupes politiques.

Notre responsabilité, en tant que parlementaires, est bien de créer les conditions d'un rassemblement des forces de gauche aujourd'hui trop éparpillées pour peser concrètement et fortement dans les prochains débats budgétaires, ou le projet de loi portant sur la simplification du code de travail – autant de sujets emblématiques des valeurs de gauche, et qui auront un impact réel ainsi que durable sur le quotidien de nos concitoyens.

C'est pour ces raisons que **le rassemblement ne peut plus attendre. Il doit être notre priorité partout** où nous sommes en mesure d'intervenir : dans les villes, dans les régions, dans les communes, au Parlement etc. pour construire ensemble et avec les citoyens, des propositions alternatives.

Jacqueline Fraysse

Sommaire

- Les yeux dans les vieux
- Les communes au régime sec
- Syrie : les réfugiés et l'inconséquence européenne
- COP 21 : quel avenir pour le futur ?
- A gauche, une alternative en marche !
- Appel : Servier, le cynisme en suppositoire
- Logement : Les HLM de Nanterre excitent les appétits de la droite

Le Lien, bulletin de liaison du comité d'initiative avec Jacqueline Fraysse et Rodolphe Balensi, son suppléant, est adressé par mail à tous ceux qui souhaitent participer au travail parlementaire de la députée, ou tout simplement être informés.
Bulletin participatif, les colonnes du Lien sont ouvertes à ses lecteurs.

2 600 milliards de dollars

Le 17 septembre, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu au printemps dernier entre le Gouvernement et le Secrétariat de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques concernant l'organisation de la conférence Paris Climat 2015.

De nature essentiellement technique, cet accord définit les modalités pratiques d'organisation de la conférence qui aura lieu à Paris en décembre prochain.

Intervenant au nom du groupe GDR, Patrice Carvalho a néanmoins profité de ce texte pour répéter que « **nous ne sortirons pas de la dérive climatique sans changer en profondeur notre modèle économique, social et politique** ».

On estime qu'il faudrait 2 600 milliards de dollars par an sur les trente prochaines années pour contenir le réchauffement climatique. Si ce chiffre paraît énorme, il convient de rappeler que 1 100 milliards de dollars sont investis annuellement dans les énergies fossiles, qui pourraient être redirigés vers le renouvelable. Par ailleurs, l'instauration au sein de l'Union européenne d'**une taxe sur les transactions financières pour financer la transition énergétique pourrait rapporter entre 24 et 30 milliards d'euros par an.** Enfin, des moyens supplémentaires pourraient être dégagés par l'instauration d'une contribution assise sur les ressources financières liées aux énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) et sur une contribution permanente des pays développés, assise notamment sur leur niveau d'émissions de gaz carbonique.

[Retrouvez l'intervention de Patrice Carvalho sur http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015-extra2/20152005.asp#P598237]

Mistral perdant

L'annulation, pour cause de guerre en Ukraine, de la vente de deux navires Mistral à la Russie a nécessité un projet de loi examiné et adopté le 17 septembre dernier. Pour le groupe GDR, cette décision, particulièrement onéreuse en termes financiers malgré les tentatives du gouvernement pour en masquer le cout réel, est « une véritable faute politique qui marque l'assujettissement de notre diplomatie à l'OTAN ».

Car malgré la dérive autoritaire de Vladimir Poutine et le soutien injustifiable qu'il apporte aux séparatistes russes, ce qui alimente un conflit dont les populations civiles sont les principales victimes, la Russie doit toujours être considérée comme un partenaire, et non pas comme un ennemi. D'autant plus que sa place est centrale dans la résolution de la crise syrienne.

Par ailleurs, la France peut difficilement mettre en avant l'argument moral pour justifier l'annulation de la vente des Mistral, alors qu'elle exporte du matériel militaire vers de nombreux régimes autoritaires comme l'Arabie Saoudite ou l'Égypte.

[Retrouver l'intervention de Patrice Carvalho sur http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015-extra2/20152005.asp#P598291]

Les députés limitent les risques

Le 16 septembre, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi « portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des risques ». Le groupe GDR a soutenu ce texte en en soulignant deux dispositions particulièrement importantes.

La première concerne **la sécurité des plateformes pétrolières**. L'accident de la plateforme Deepwater en 2010 dans le golfe du Mexique avait mis en lumière l'insuffisance d'encadrement des conditions de forage et d'extraction. La directive vise à augmenter la sécurité de ces opérations et à s'assurer que l'exploitant dispose des capacités techniques et financières nécessaires en cas d'accident.

Tout en saluant cette mesure, Patrice Carvalho, intervenant au nom du groupe GDR, a néanmoins posé la question de l'opportunité de poursuivre ces opérations « dans la perspective d'une transition énergétique dont l'un des objectifs essentiels est de tourner la page des énergies carbonées. »

La seconde concerne **les organismes génétiquement modifiés.** Jusqu'à présent, les gouvernements ne pouvaient déroger aux autorisations de culture OGM accordées au niveau de l'Union européenne que dans le cadre des mesures d'urgence ou des clauses de sauvegarde, mesures temporaires et juridiquement risquée. La directive donne aux États de nouveaux moyens juridiquement solides pour interdire la culture d'OGM, mais le député de l'Aisne a mis en garde contre la remise en cause de cet équilibre si l'accord de libre-échange du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, négocié entre l'Union européenne et les États-Unis, venait à être ratifié.

[Retrouver l'intervention de Patrice Carvalho sur www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015-extra2/20152004.asp#P597041]

Réserve parlementaire

Le jury a tranché

Samedi 19 septembre, le jury citoyen tiré au sort sur les listes électorales de Nanterre et Suresnes et auquel Jacqueline Fraysse a confié le soin de répartir la réserve parlementaire qui lui est allouée s'est réuni pour délibérer.

Comme l'an dernier, le jury a décidé de n'examiner que les demandes ayant trait à la circonscription. C'est ainsi que 52 dossiers ont été étudiés, pour un total de subventions demandées de plus de 352 036 euros alors que le montant de la réserve devrait s'élever à 80 000 euros. Au final, 31 projets ont été retenus, allant du soutien scolaire à la réalisation d'un film contre le sexisme en passant par la numérisation des fonds iconographiques de la société d'histoire de Suresnes, le théâtre amateur, le sport, etc.

Parallèlement à cette réserve parlementaire, le président du groupe GDR, André Chassaigne, qui en tant que tel bénéficie d'une enveloppe plus importante, en rétrocède une partie aux députés du groupe. C'est ainsi que Jacqueline Fraysse a choisi de contribuer, à hauteur de 8000 euros, au remplacement et à l'amélioration du système de sécurité incendie du groupe scolaire Pablo Neruda à Nanterre.

Jours heureux à Nanterre

Jeudi 17 septembre, Jacqueline Fraysse était l'invitée de l'atelier débat-parole organisé tous les jeudis matin par le centre d'accueil de jour Paulette Faveris de l'association Les jours Heureux, situé dans le quartier du Parc à Nanterre.

Créée en 1972, les Jours heureux gèrent 5 établissements et foyers d'accueil pour les personnes handicapées en région parisienne. **Le centre Paulette Faveris accueille et accompagne une trentaine de personnes handicapées,** dont certains avaient pu visiter l'Assemblée nationale quelques jours plus tôt et assister à une séance publique.

Les questions ont donc porté sur le fonctionnement de l'Assemblée, le travail parlementaire et le comportement dissipé de certains députés pendant la séance des questions au gouvernement.

Attentifs, certains résidents ont également noté la présence, dans les couloirs du palais Bourbon, d'une peinture d'Horace Vernet qui donne également son nom à une rue du quartier.

Succès de la 1ère soirée d'échange Educ'Pop Gauche Citoyenne

Une cinquantaine de personnes, dont plusieurs élus et acteurs locaux de sensibilités diverses, ont participé à la rencontre autour de Fabrice Flipo, jeudi dernier 24 septembre à la maison du Chemin de l'Ile.

Après un exposé très complet et passionnant concernant les problèmes climatiques, un échange spontané et fécond s'est instauré.

Il s'est poursuivi dans un climat fraternel autour d'un délicieux «chili con carné» où des liens se sont tissés pour continuer d'avancer ensemble.

Prochain invité Denis Muzet, fondateur de médiascopie «les mots pour agir», jeudi 15 octobre à 19h, maison du Chemin de l'Ile.

Hôpitaux

A Oissel, la lutte a payé

Dans le cadre des journées parlementaires du Front de Gauche qui se sont déroulé les 24 et 25 septembre, Jacqueline Fraysse a visité l'hôpital gériatrique de Oissel. La mobilisation des personnels, de la population et des élus a permis d'éviter sa fermeture il y a quelques années, et d'en faire un lieu d'excellence dans le traitement de la maladie d'Alzheimer. L'échange avec les équipes soignantes a, par ailleurs, conforté les appréciations de la députée sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement votée le 16 septembre (lire page suivante) : le libre choix de son projet de vie pour les personnes âgées et le droit au répit pour les aidants - que nous avons soutenus - sont des mesures utiles et essentielles ; le reste à charge pour les familles, dont nous avons souligné le poids trop important, constitue un frein réel au placement des personnes âgées et aurait mérité d'être traité dans ce texte - ce qui n'est pas le cas.

Le CASH de Nanterre accueille les réfugiés

Lundi 28 septembre, Jacqueline, membre du conseil d'administration du CASH de Nanterre, est venue sur place constater comment était organisé l'accueil des réfugiés.

Depuis juin dernier, le CASH accueille près de 80 migrants venant principalement de l'Erythrée et du Soudan. Ces hommes ont souvent voyagé plusieurs mois depuis leur pays d'origine, dans des conditions extrêmement difficiles qui les ont affectés physiquement mais aussi psychologiquement.

Ils trouvent au CASH l'accompagnement social et médical indispensable pour entamer le plus sereinement possible les démarches administratives nécessaires à leur régularisation.

Il faut saluer le professionnalisme des médecins et des travailleurs sociaux qui mettent en effet tout en œuvre pour les accueillir dignement, et les suivre dans un parcours de soins et de prévention adapté aux besoins de chacun. Afin de favoriser leur intégration, un atelier informatique et des cours de français ont été mis en place avec le soutien d'associations du quartier.

Chacun d'entre nous peut, par ailleurs, déposer des vêtements d'adultes à l'entrée du CHAPSA, tous les jours, de 9h à 13h et de 14h à 16h30.

> adaptation de la société au vieillissement

Les yeux dans les vieux

Les 15 et 16 septembre, les députés examinaient en deuxième lecture le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à l'adaptation de la société au vieillissement (lire le Lien n° 170). Malgré le manque moyens pour financer le reste à charge supporté par les familles, Jacqueline Fraysse a réitéré le soutien des députés du groupe GDR à ce texte.

« Monsieur le président, madame la ministre, madame la rapporteure, chers collègues, chacun mesure ici l'ampleur du défi auquel doit faire face notre société devant l'avancée en âge de la population du pays. Les chiffres sont éloquents : en 2025, 18,9 millions de personnes auront 60 ans ou plus ; en 2060, ce sera le cas d'une personne sur trois, et le nombre de personnes de plus de 85 ans va presque quadrupler d'ici 2050. C'est la volonté de trouver des moyens de faire face à cette évolution de la démographie, en vue d'assurer une vie digne à l'ensemble de nos concitoyens âgés qui nous rassemble aujourd'hui pour la seconde lecture du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

De ce point de vue, madame la ministre, votre projet de loi est intéressant et utile. Il a su répondre à plusieurs de nos préoccupations. Nous saluons notamment les mesures portant sur **l'affirmation des droits des personnes âgées à définir leur projet de vie.** Elles doivent avoir une liberté de choix, qui leur permette de définir elles-mêmes le type d'aide dont elles souhaitent bénéficier et la façon dont cette aide leur sera prodiguée. Elles doivent également pouvoir choisir leur lieu de vie. Cette préoccupation vaut pour toutes les personnes concernées, y compris pour certains travailleurs immigrés qui souhaitent vieillir ici, dans le pays où ils ont passé de nombreuses années à travailler et où ils ont noué des liens d'amitié.

À cet égard, nous avons apprécié que la logique de certains de nos amendements repoussés en première lecture, visant à faciliter l'octroi de papiers définitifs à ceux que l'on appelle les chibanis, ait été intégrée au projet de loi sur le droit des étrangers. Nous proposerons d'ailleurs, au cours des débats, d'inscrire précisément dans la loi le principe selon lequel le choix de vie des personnes âgées doit être respecté dès la définition de leur projet d'intervention individualisé.

Si les **mesures relatives à la prévention** sont intéressantes, elles ont néanmoins **le défaut d'omettre l'un des facteurs d'inégalité les plus importants face au vieillissement, celui de la pénibilité du travail**. Comme vous le savez, les chiffres sont édifiants, puisque, selon l'INSEE, les hommes cadres vivent en moyenne 6,3 ans de plus que les hommes ouvriers. Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg, car si l'on prend en compte l'espérance de vie en bonne santé, ce sont près de dix années qui séparent les cadres des ouvriers.

Dans le rapport placé en annexe du projet de loi, il est affirmé à juste titre que : « Les employeurs ont une responsabilité dans la préparation du vieillissement de leurs salariés. » C'est vrai, mais cela ne saurait vous – nous – dispenser de traiter ce sujet. Cette préoccupation est d'autant plus importante à nos yeux, que la loi relative au dialogue social et à l'emploi a largement dédouané les employeurs de leurs obligations dans ce domaine. À titre d'exemple, l'évaluation collective – et non plus individuelle – des risques nuit considérablement à la prévention. La suppression de la fiche de prévention des expositions, que l'employeur devait établir pour chaque salarié soumis à des facteurs de risques au-delà de certains seuils, est un contresens à nos yeux.

Force est de constater que la règle tacite ainsi créée par ce gouvernement est désormais constante : dès lors qu'une mesure représente une contrainte pour les entreprises, aussi minime soit-elle, elle est malvenue, et ceci quels qu'en soient les enjeux, y compris s'il s'agit de la santé des salariés, ce qui est tout même préoccupant. C'est une philosophie que nous ne pouvons partager, tant elle est contraire, aussi bien à l'intérêt des travailleurs concernés, qu'à celui de la société tout entière.

Par ailleurs, **ce texte pose les premiers jalons d'une reconnaissance du droit des aidants**, et c'est là une démarche que nous soutenons. Il est en effet impératif de trouver des mécanismes permettant d'éviter l'épuisement de ces proches qui soutiennent leurs parents. Ils y consacrent beaucoup d'énergie et de temps, souvent en plus de leur travail, et parfois au détriment de leur vie privée.

De ce point de vue, le droit au répit est un bon dispositif : il est même indispensable. Mais, pour qu'il devienne effectif, il sera absolument nécessaire de prévoir un nombre minimum de places disponibles dans les différents établissements d'un même territoire, afin que les proches aidants aient réellement la possibilité de recourir à cette solution. Nous vous soumettrons un amendement en ce sens.

J'en viens maintenant au **principal reproche** que nous formulons à l'encontre de ce texte : **l'absence de traitement du reste à charge pour les familles.** Partant du principe que la plupart des personnes âgées souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible, vous avez concentré les financements sur l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, ce que nous ne contestons pas, bien au contraire. La modulation de la participation du bénéficiaire en fonction du montant du plan d'aide et de ses ressources, tout comme la revalorisation des plafonds, est indéniablement une mesure positive. Le maintien à domicile est sans aucun doute la meilleure solution, lorsqu'elle correspond à la volonté de la personne concernée, et

(Lire la suite page suivante)

> adaptation de la société au vieillissement

(Suite de la page précédente)

surtout lorsque son état de santé le permet. C'est aussi la moins coûteuse pour la collectivité, pour l'État.

Il est cependant dommageable que le projet de loi passe sous silence tout un pan de la réalité à laquelle les familles sont confrontées : celui où le choix de rester à domicile ou d'aller dans un établissement spécialisé ne se pose pas, en raison de l'état physique de la personne âgée concernée. C'est un moment très difficile, angoissant et douloureux, tant pour la personne en perte d'autonomie que pour son entourage. Or ce sont précisément ces situations que le texte ne prend pas suffisamment en compte.

En effet, comme vous le savez et comme je l'ai déjà souligné en première lecture, de plus en plus fréquemment **les revenus des personnes âgées – pension de retraite et aides éventuelles – ne suffisent pas à payer leurs frais d'hébergement dans un établissement spécialisé.** Ce sont donc les enfants, voire les petits-enfants, qui sont sollicités pour acquitter le reste à charge. Le montant en est très élevé : selon les estimations, il atteint déjà à l'heure actuelle **en moyenne 1 500 euros par mois.**

Or la situation est destinée à s'aggraver encore, en raison notamment de la diminution du montant des retraites et de l'augmentation des tarifs d'hébergement. Selon une récente enquête de la CNSA, les frais d'hébergement en EHPAD s'élèvent en moyenne à 2 892 euros mensuels, alors que le montant moyen des retraites tourne autour de 1 100 euros par mois. Il ne faut pas non plus oublier que plus de 800 000 retraités vivent aujourd'hui dans notre pays sous le seuil de pauvreté et que plus de 10 % d'entre eux, dont une majorité de femmes seules, perçoivent une pension inférieure à 600 euros par mois.

Cette question, vous en conviendrez, est essentielle, et le fait que le texte, par ailleurs très positif, n'y réponde pas lui retire malheureusement beaucoup de sa portée. La réalité, madame la ministre, est que votre budget est trop limité. Les 645 millions d'euros que le Gouvernement envisage de consacrer à cette question font pâle figure à côté des milliards accordés aux entreprises par le biais des exonérations de cotisations sociales, auxquelles s'ajoute la mise en place sans contreparties du crédit d'impôt compétitivité emploi – CICE – et du pacte de responsabilité.

Selon votre ministère, le reste à charge en cas de placement dans un établissement coûterait 1,5 milliard d'euros. Je me permets de réitérer, sur ce point, la question que j'ai posée en première lecture : pensez-vous vraiment que, dans le cadre du pacte de responsabilité et du CICE, le fait de ne verser aux entreprises – essentiellement celles du CAC 40 – que 39,5 milliards au lieu de 41 milliards, poserait un problème économique majeur à notre pays ? Évidemment non. En revanche, ce geste serait essentiel pour les personnes âgées et leur famille. On ne peut malheureusement que regretter, une fois de plus, les choix du gouvernement dans l'utilisation de l'argent public, car ils limitent sérieusement la portée du projet de loi.

Il convient d'ajouter que différentes associations proposent de nouvelles sources de financement, comme la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne – FEHAP – qui souhaite voir taxer les jeux d'argent tout en rappelant que la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale avait, dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012, adopté un amendement favorable à la création d'une telle taxe. Pourquoi ne pas rouvrir ce débat ?

Telles sont, madame la ministre, chers collègues, les principales remarques que nous souhaitions soumettre à votre réflexion dans l'état actuel de nos travaux. »

Jacqueline Fraysse

« Des avancées indiscutables »

Explication de vote de Jacqueline Fraysse.

« Les débats qui se sont déroulés hier et aujourd'hui ont conforté les grandes orientations du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement tel qu'il avait été adopté en première lecture par notre assemblée. Il s'agit d'un sujet très important, puisque l'allongement de la durée de vie nous oblige à anticiper des choix de société cruciaux – chacun ayant conscience du problème, je n'y insisterai pas.

De ce point de vue, le présent texte est positif pour les personnes en perte d'autonomie et pour leur entourage. Je pense notamment aux mesures concernant le droit des personnes âgées à définir leur projet de vie, aux dispositions favorisant le maintien à domicile, grâce notamment à la revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie, aux différentes mesures de prévention et à la reconnaissance du rôle et des droits des aidants, avec notamment la création d'un droit au répit – toutefois perfectible.

En dépit de ces avancées indiscutables, nous continuons de déplorer l'insuffisance des moyens financiers consacrés à la mise en œuvre du projet de loi : à peine 654 millions d'euros. Ce n'est pas à la hauteur du défi ! De ce fait, le texte passe à côté d'une question centrale pour nos concitoyens, et qui s'accentuera dans les années à venir : il s'agit du reste à charge pour les familles, estimé par le ministère à au moins 1 500 euros par mois pour l'hébergement d'un parent, ce qui est bien évidemment intenable pour l'immense majorité des familles.

Je le répète : nous ne pouvons souscrire au choix fait par ce gouvernement d'offrir 41 milliards d'euros à des entreprises qui n'embauchent pas, alors qu'il refuse d'accorder 1,5 milliard d'euros aux familles qui prennent soin de leurs aînés. Cela vient affaiblir considérablement – et c'est fort dommage – la portée d'un texte positif, que les députés du Front de gauche voteront, comme ils l'avaient fait en première lecture. »

JF

Les communes au régime sec

Mercredi 16 septembre, en préalable à la journée d'action du 19 septembre initiée par l'Association des Maires de France, Nicolas Sansu, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, a interrogé le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, formulant des propositions pour maintenir les capacités d'investissement des communes.

M. Nicolas Sansu. Monsieur le Premier ministre, samedi prochain, dans la très grande majorité de nos 36 000 communes, à Vesoul comme à Vierzon, nos concitoyens vont se mobiliser, à l'appel des élus, pour préserver l'investissement public local et les services publics de proximité, mis en danger par une baisse brutale des dotations de l'État aux collectivités locales, contrairement à l'engagement no 54 du candidat Hollande.

Les élus signataires de cet appel viennent de tous les partis politiques. La question qui se pose est simple : la baisse de dotations de l'État aux collectivités, de 28 milliards d'euros cumulés en quatre ans, est-elle porteuse d'activité, d'emploi et de croissance ?

À l'évidence, non ! Vous connaissez, nous connaissons tous l'implication de nos collectivités face aux défis de demain : réussite de la transition énergétique, maintien de la cohésion sociale et territoriale, soutien à l'éducation et à la culture, accueil des populations fragiles, comme c'est le cas avec celles et ceux qui fuient la guerre et le chaos. La grande tradition française d'humanisme, d'innovation et de développement passe aussi par l'intelligence locale.

Au cours des premières auditions de la commission d'enquête sur les conséquences de la baisse des concours de l'État au bloc communal, tous nos interlocuteurs nous ont fait part de leur inquiétude.

L'investissement public du bloc communal pourrait s'effondrer à 23 milliards en 2017, contre 31 milliards en 2014. Déjà, certaines communes sont dans l'incapacité d'équilibrer leur budget.

Au-delà de la refonte de la DGF – dotation globale de fonctionnement –, au-delà de l'annonce d'un fonds d'investissement de 1 milliard d'euros, il est urgent, monsieur le Premier ministre, de ne pas sacrifier l'épargne des collectivités et de sauvegarder leur capacité à investir.

Les députés du Front de gauche vous proposent donc deux pistes. L'une consiste à divertir une partie des 20 milliards du crédit d'impôt compétitivité emploi, l'autre à créer un fonds de péréquation vertical assis sur les actifs financiers des entreprises. Le soutien aux territoires, aux communes et aux intercommunalités, c'est la défense de la République. C'est pour cela que samedi, tous les républicains feront cause commune !

Mme Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique. Monsieur Sansu, nul ne conteste le rôle des collectivités locales. Nous avons décidé collectivement une baisse de 50 milliards, à laquelle vous n'avez pas adhéré ; mais il faut aussi réfléchir ensemble à nos enfants, à nos petits-enfants et à la dette ! Ce n'est pas imposé par Bruxelles, mais baisser la dépense publique est un objectif sur lequel nous devrions pouvoir débattre sereinement.

Concernant les collectivités territoriales, nous avons fait ce que nous devions faire : donner plus aux communes les plus fragiles, augmenter la dotation de solidarité rurale, cette péréquation qui permet à 10 000 communes de ne pas subir de baisse, et augmenter la dotation de solidarité urbaine pour permettre aux communes les plus pauvres de faire face.

Quelle est la situation aujourd'hui ? J'entends ce que vous dites sur la baisse des dotations, j'entends la difficulté, mais quand nous consacrons un milliard à l'investissement, vous dites que ce n'est rien : cela représente quand même la possibilité de sortir beaucoup de dossiers avant la fin de l'année !

Par ailleurs, nous sommes face à un dossier très lourd : la DGF, la principale des dotations sur les quelque 70 milliards que reverse l'État aux collectivités territoriales – et encore, sans consolider les chiffres. La DGF est injuste, profondément injuste. Deux communes peuvent, avec la même population et les mêmes catégories socio-professionnelles, percevoir du simple au double.

Nous vous proposons donc justement, face à la baisse des dotations et à l'équilibre que nous avons atteint cette année, de nous accompagner dans la réforme de la DGF pour la rendre plus juste, afin que la péréquation soit en effet verticale et non plus simplement horizontale, c'est-à-dire entre les collectivités elles-mêmes, comme c'est le cas aujourd'hui. Je sais que vous serez à ce rendez-vous !

> Syrie

Les réfugiés et l'inconséquence européenne

En ouverture de la session extraordinaire, l'Assemblée nationale a débattu – sans vote – de la situation en Syrie et de ses conséquences en France. Mardi 15 septembre, le débat portait sur l'engagement des forces aériennes au-dessus du territoire syrien, et le lendemain, sur l'accueil des réfugiés en France et en Europe.

Le premier débat sur l'intervention en Syrie venait en quelque sorte compléter celui qui s'est tenu en janvier dernier sur le prolongement de l'intervention des forces françaises en Irak (lire le Lien n° 177). A l'époque, et malgré l'émotion suscitée par les attentats contre Charlie Hebdo et un supermarché casher, les députés Front de gauche avaient préféré s'abstenir, déplorant que cette intervention se fasse sous l'égide de l'OTAN et non pas des Nations-Unis.

Intervenant au nom des députés GDR, François Asensi a tout d'abord réaffirmé leur détermination à combattre « les barbares de Daech », « par la force car le dialogue, face à des monstres d'une telle brutalité, est impossible, par l'intelligence, car elle seule fournit durablement un rempart contre l'obscurantisme et la folie, et par la fraternité car cette barbarie n'a rien à voir avec la culture musulmane qu'elle trahit et instrumentalise ».

Mais la méthode suivie jusqu'ici n'est visiblement pas la bonne et les craintes formulées en janvier dernier par les députés GDR semblent hélas se vérifier, puisque malgré les milliers de frappes aériennes, aucune ville irakienne n'a encore été reprise. Un échec qui renforce la conviction selon laquelle **tout engagement d'une force militaire contre Daech doit s'inscrire dans le cadre de l'ONU et s'accompagner d'une feuille de route politique associant l'ensemble des acteurs concernés dans la région.**

Aujourd'hui, tous les efforts de la France doivent converger vers quatre objectifs, a martelé François Asensi : « bâtir **une grande coalition militaire** contre Daech sous mandat de l'ONU impliquant Russes, Iraniens, sunnites et chiites, voire d'autres forces ; élaborer une feuille de route concertée pour **la transition politique en Syrie** sans en faire un préalable à la coalition ; appuyer immédiatement **les efforts des résistants kurdes** et les aider militairement ; et enfin **assécher les sources de financement du terrorisme ».**

L'accueil des réfugiés, un impératif catégorique

« La France doit faire preuve de responsabilité et rester fidèle à sa tradition de terre d'accueil et de patrie des droits de l'homme » : intervenant le lendemain mercredi 16 septembre au nom des députés GDR, André Chassaigne a d'emblée placé la question sur le terrain de l'humanité.

Après avoir rappelé que « le conflit en Syrie entraîne le plus important déplacement de populations jamais enregistré à travers le monde » et que « les enfants, les femmes et les hommes qui échouent sur nos plages ou se heurtent aux barbelés **quittent leur pays parce qu'ils n'ont pas le choix** », le président du groupe GDR a répété qu' « **Il est de notre devoir de les accueillir** » : « une exigence morale au regard de l'Histoire et des valeurs de notre République » et « une obligation juridique au regard du droit international ».

Si le nombre de réfugiés que le Président de la République a pris l'engagement d'accueillir - 24 000 demandeurs d'asile sur deux ans - est relativement faible, puisqu'il ne représente que 0,6 % des 4 millions de réfugiés syriens, André Chassaigne redoute les conditions pratiques de cet accueil au regard des multiples dysfonctionnements de notre système d'asile : places insuffisantes en centre d'accueil, dispositifs d'urgence saturés, files d'attente interminables devant les préfectures et intégration peu satisfaisante des personnes ayant obtenu le statut de réfugié.

Alors que l'Etat baisse de façon continue ses dotations aux collectivités locales, **il a reproché au gouvernement de se défausser de ses responsabilités sur des territoires déjà exsangues.** Il a également dénoncé « une Europe forteresse enfermée – au sens propre comme au figuré – dans une pure logique sécuritaire de contrôle de l'immigration ».

Pour assurer un accueil des réfugiés à la hauteur de la tradition française des droits de l'homme, les députés du Front de gauche proposent d'utiliser une partie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) généreusement accordé aux entreprises mais dont l'efficacité en matière de lutte contre le chômage reste encore à démontrer.

Enfin, le député du Puy-de-Dôme a rappelé que « Les réfugiés ne doivent pas être perçus comme un fardeau pour la société », invitant à garder à l'esprit « l'immense apport humain et matériel de la présence étrangère à notre pays ».

Retrouver les interventions de François Asensi sur http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015-extra2/20152001.asp#P593736 et d'André Chassaigne sur http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015-extra2/20152003.asp#P595957

> COP 21

Quel avenir pour le futur ?

Jacqueline Fraysse a été interpelée par une adhérente de l'association « Grands Parents pour le Climat » sur ses engagements en faveur de l'environnement, à quelques mois de la COP 21, la conférence mondiale sur le climat qui se tiendra à Paris en décembre prochain.

Vous lirez ci-dessous sa réponse.

Madame,

J'ai bien reçu votre courriel et je vous en remercie.

J'applaudis d'autant plus votre démarche que je suis persuadée que les évolutions nécessaires pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique doivent être imposées par les citoyens à des gouvernements malheureusement trop sensibles aux lobbies de toutes sortes ou avant tout obnubilés par les prochaines échéances électorales.

Je déplore ainsi que le gouvernement français ait supprimé l'écotaxe ou persiste à subventionner le diesel et à soutenir l'agriculture productiviste. Sur ce dernier point, je me permets de vous adresser le texte de la question écrite que j'ai récemment déposée (1). Plus généralement, sur les questions environnementales comme sur d'autres, le quinquennat de François Hollande – pour lequel j'ai appelé à voter en 2012 – m'aura beaucoup déçu.

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, définitivement adopté le 22 juillet dernier, reflète bien cette frilosité et cette écologie d'affichage, avec **un texte riche en bonnes intentions, mais bien pauvre en moyens pour les mettre en œuvre.** Alors que l'Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie (ADEME) estime que la France devrait mobiliser entre 10 et 30 milliards d'euros supplémentaires par an pour atteindre les objectifs fixés en matière de lutte contre le réchauffement climatique, le texte adopté ne dégage de 10 milliards sur 3 ans (2).

Parallèlement, le gouvernement a prévu de dépenser **41 milliards d'euros en direction des entreprises d'ici 2017,** pour renforcer leur compétitivité et, éventuellement, relancer l'emploi : il aurait été **bien plus judicieux d'investir cette somme dans la transition écologique,** ce qui aurait constitué un véritable investissement d'avenir et créé très certainement davantage d'emplois que le chèque en blanc offert sans contrepartie aux entreprises. Pour ma part, je suis persuadée que la nécessaire transition écologique que j'appelle de mes vœux est radicalement incompatible avec notre système économique actuel, productiviste et générateur d'inégalités. C'est le sens constant de mon engagement politique.

Concernant plus particulièrement les trois points que vous mettez en exergue, je tenais à apporter quelques précisions.

La participation de la France au **fond international de soutien aux Etats les plus exposés** aux conséquences du changement climatique ne souffre, à mon avis, d'aucune discussion.

Le soutien aux énergies renouvelables doit s'accompagner d'une réduction de notre consommation d'énergie. Le seul kilowatt/heure propre, c'est le kilowatt/heure non consommé et non produit : avant de couvrir le territoire d'éolienne ou de construire de nouvelles centrales nucléaire, il convient d'explorer tous les « gisements de négawatts », cette énergie que l'on peut ne pas consommer, et donc ne pas produire, grâce à des actions de sobriété et d'efficacité. L'association Négawatts a ainsi calculé que l'exploitation d'ici 2050 des gisements de négawatts (3) permettrait une diminution de 66 % des consommations d'énergie primaire par rapport au scénario tendanciel.

C'est pourquoi je déplore les lenteurs dans la mise en œuvre des mesures incitatives en direction des particuliers. Les sommes qui aujourd'hui encore sont investies pour soutenir le diesel, les centrales à charbon (l'Agence française de crédits à l'exportation, la Coface, a investi 1,3 milliards d'euros dans projets de centrales à charbon dans le monde, construite notamment par EDF dont l'Etat est actionnaire à hauteur de 84%), le transport aérien avec la construction de nouveaux et inutiles aéroports, l'agriculture intensive, doivent être réorientées vers l'isolation des bâtiments, les énergies propres, les transports collectifs, une agriculture raisonnée favorisant les circuits courts, etc.

Je reste à votre entière disposition pour poursuivre notre dialogue jusqu'à la conférence de Paris et, je l'espère bien, même après. En attendant, je vous signale l'organisation par Gauche citoyenne d'une conférence-débat sur la COP 21 le 24 septembre prochain à partir de 19h à la Maison de quartier du Chemin de l'Ile à Nanterre, en présence de Fabrice Flipo, maître de conférences en philosophie à Télécom EM et chercheur au Laboratoire de Changement Social et Politique de Paris 7 Diderot.

Je vous prie de recevoir, madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dr Jacqueline Fraysse
Députée de Nanterre-Suresnes

(1) Lire le Lien n° 190. La question est également disponible sur http://blogs.mediapart.fr/blog/jacqueline-fraysse/180915/en-finir-avec-lagriculture-intensive

(2) Vous trouverez sur ce lien pour votre information, le texte de l'intervention générale prononcée le 22 juillet dernier par mon collègue Patrice Carvalho, pour les députés Front de gauche : http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015-extra/20151024.asp#P588909

(3) Sobriété + efficacité sur les équipements et appareils + efficacité dans le système productif. Vous trouverez plus de détails sur le site de l'association, www.negawatt.org

A gauche, une alternative en marche !

Quatre députés, Sergio Coronado (Ecologiste), Isabelle Attard (Ecologiste), Philippe Noguès (ex-PS) et Jacqueline Fraysse (Front de Gauche), ont rédigé une tribune proposant de créer un groupe parlementaire «rouge, rose, vert» ouvert aux députés choisissant de s'engager dans la voie d'une politique antiaustéritaire, écologiste et sociale. Ils invitent à un renouveau démocratique par le dépassement des «chapelles» et postures politiques ainsi qu'à celui des formes traditionnelles d'engagement et de militantisme (lire le Lien n° 190).

Une pétition a été initiée pour soutenir cette démarche. Vous êtes invités à la signer.

Élection après élection, nous nous sentons de moins en moins représentés. Le fossé entre la population et les responsables politiques se creuse de plus en plus. Comment garder confiance lorsque la politique est trop souvent incarnée par des personnes d'abord soucieuses de leur carrière, cumulant au fil des années fonctions et indemnités, n'hésitant pas à tourner le dos à leurs promesses électorales pour finalement privilégier l'intérêt des multinationales, des banques, des 1 % les plus riches et des lobbies, au détriment de l'intérêt général et de la préservation de la planète ? Comment se sentir représentés lorsque les décisions sont prises sans aucune consultation,délibération, participation des citoyens ?

Si la situation est préoccupante, il reste que de plus en plus de personnes décident de prendre leurs affaires en main. De nombreuses listes citoyennes ont fleuri à l'occasion d'échéances électorales récentes et à venir. Des dynamiques issues de traditions politiques différentes et poussées par des citoyens toujours plus nombreux à s'engager, tentent de porter d'autres choix de société. Le succès de ces initiatives alternatives exige la mise en oeuvre de systèmes participatifs dans lesquels la décision politique prend tout son sens, avec les partis politiques sans doute, mais surtout bien audelà, sans aucune hégémonie et dans le respect de chacun.

Nous ne voulons pas être simplement des électeurs convoqués à chaque échéance tels des consommateurs de politique, nous sommes des citoyens à plein temps ! Ces 4 députés appellent au rassemblement des forces qui refusent l'austérité et les restrictions budgétaires notamment dans les services publics , qui défendent l'intérêt général et le plus grand nombre. Cette initiative nous semble aller dans le sens de l'histoire.

Citoyens partageant les valeurs de gauche, nous proposons à tous ceux qui veulent appuyer cette démarche de signer et faire signer cet appel.

[Signez la pétition sur http://agaucheunealternativeenmarche.wesign.it/fr]

Mercredi 23 septembre, Jacqueline Fraysse, Isabelle Attard et Philippe Noguès, ont organisé, une conférence de presse à l'Assemblée Nationale pour répondre aux questions des journalistes sur leur tribune « Pour un nouveau groupe parlementaire rouge-rose-vert » publiée le 11 septembre par Libé.

Servier, le cynisme en suppositoire

Des médecins, des philosophes et des personnalités engagées ont signé un appel pour rappeler au laboratoire SERVIER et à la profession médicale leurs obligations légales et morales

Si les représentants du laboratoire SERVIER déclarent devant les micros vouloir indemniser les victimes du médicament Mediator, leurs avocats sont engagés dans une scandaleuse guérilla juridique au mépris des malades, dont certains sont mourants.

« Nous, signataires de ce manifeste, exhortons les professionnels de santé à reconsidérer leurs liens avec le groupe pharmaceutique SERVIER, laboratoire mis en examen pour des comportements d'une extrême gravité à l'origine de milliers de maladies cardiaques graves et de décès.

Début 2014, le procureur de Paris annonçait la fin de l'enquête pénale menée par les juges d'instruction du Pôle Santé de Paris depuis le retrait du Mediator fin 2009. L'enquête et notamment le rapport d'expertise pénal confirmaient le dramatique bilan humain ainsi que l'existence d'éléments graves justifiant des mises en examen de l'entreprise SERVIER pour « tromperie aggravée avec mise en danger de l'homme", "escroquerie", "homicides et blessures involontaires", "trafic d'influence et prise illégale d'intérêts".

Plutôt que de faire amende honorable, le laboratoire SERVIER poursuit depuis plusieurs années une guérilla judiciaire pour retarder à la fois le procès pénal et surtout l'indemnisation des victimes au civil. Trahissant ses engagements publics de réparation, il conteste sans relâche chaque étape du processus d'indemnisation jusqu'à contraindre récemment l'Etat (via l'Oniam*) à se substituer à lui et à indemniser des victimes avec des fonds publics !

Alors que l'état de santé de nombreuses victimes ne cesse de se dégrader, le laboratoire SERVIER pousse nombre d'entre elles au désespoir et à la conviction « qu'en fait, SERVIER attend leur mort ». Cette attitude est contraire à l'éthique scientifique et pharmaceutique.

Dans ces conditions, les signataires de ce manifeste déplorent que le laboratoire SERVIER reste un sponsor favorablement accueilli par une partie de la communauté médicale, certaines sociétés savantes et de nombreux leaders d'opinion médicaux.

Ils appellent solennellement les médecins, soignants et leurs instances représentatives à réévaluer la pertinence des liens les unissant au laboratoire Servier, et à vérifier si ces partenariats sont compatibles avec les principes fondamentaux de la déontologie médicale. »

*Office National d'Indemnisation des victimes d'Accidents Médicaux.

Premiers signataires :

François Autain, médecin, ancien sénateur
Gérard Bapt, médecin cardiologue, député
Annette Beaumanoir, médecin, neurophysiologiste, ancienne résistante, Juste parmi les nations
Jean-François Bergmann, médecin, professeur des universités en thérapeutique
Christian Berthou, médecin, professeur des universités, hématologue, doyen de la faculté de médecine de Brest
François Blot, médecin, réanimateur médical, écrivain, membre de l'association Cancer Contribution
Jean-Sébastien Borde, médecin, président du Formindep
Rony Brauman, médecin, ancien président de Médecins Sans Frontières
François Chast, pharmacien, professeur des universités
Georges Chiche, médecin, cardiologue
Gérard Dubois, médecin, professeur des universités, santé publique, membre de l'Académie de médecine
Dominique Dupagne, médecin généraliste, blogueur
Jacqueline Fraysse, députée
Philippe Foucras, médecin généraliste, fondateur du Formindep
Eric Giacometti, écrivain, ancien journaliste, a enquêté sur l'Isoméride (SERVIER)
Roland Gori, psychanalyste, professeur émérite de psychopathologie
Claude Got, médecin, professeur des universités, anatomopathologiste, sécurité routière
André Grimaldi, médecin, professeur des universités, diabétologue
Philippe Hervé, médecin, pneumologue
Albert Hirsch, médecin, professeur des universités, pneumologue, vice-président de l'Alliance contre le tabac
Jaddo, médecin généraliste, blogueuse
Jean Jouquan, médecin, professeur des universités, médecine interne
Axel Kahn, médecin, généticien, ancien président de l'Université Paris Descartes
Pierre Le Coz, philosophe, professeur des universités, éthique médicale
Christian Lehmann, médecin généraliste, blogueur, écrivain
Philippe Nicot, médecin généraliste
Israël Nisand, médecin, professeur des universités, gynécologue-obstétricien, président du Forum Européen de Bioéthique
Charles Paperon, ancien résistant et membre de la France Libre, militant de l'association « Citoyens Résistants d'hier et d'aujourd'hui »
Michel Serres, philosophe
Didier Sicard, médecin, professeur des universités, médecine interne, président d'honneur du Comité Consultatif National d'Ethique
Jean-Paul Vernant, médecin, professeur des universités, hématologue

Les HLM de Nanterre excitent les appétits de la droite

La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), adoptée cet été et qui crée notamment la métropole du Grand Paris, bouleverse le fonctionnement des offices municipaux en les rattachant autoritairement aux vastes structures intercommunales nouvellement créées. Demain, l'Office Municipal de Nanterre, qui gère aujourd'hui plus de 10 500 logements, sera ainsi intégré dans une nouvelle structure intercommunale comportant pour l'essentiel des communes telles que Neuilly-sur-Seine, La Garenne-Colombes ou Levallois-Perret, ayant fait le choix délibéré de ne pas construire de logements sociaux.

Le risque est que la ville de Nanterre soit contrainte d'accueillir en trop grand nombre les populations qui ne pourront plus se loger dans ces villes bien peu solidaires.

Jacqueline Fraysse, qui a combattu ces dispositions dans l'hémicycle, a signé la pétition pour sauvegarder l'Office municipal HLM de Nanterre initiée par son Conseil d'Administration et soutenue notamment par Patrick Jarry, Maire de Nanterre et Conseiller départemental, Michel Laubier , ancien Président de l'Office, ainsi que l'ensemble des organisations de locataires (CNL Nanterre - CGL Nanterre - UNLI Nanterre - CGT OMHLM).

Au cœur de cet été, le Parlement a adopté la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe). Celle-ci comporte certaines dispositions qui auront un impact certain sur le fonctionnement futur des Offices Publics de l'Habitat, et en particulier de l'Office Municipal de Nanterre.

De fait, cette nouvelle Loi conduira à la rupture de notre rattachement historique avec la ville de Nanterre, au profit d'un « Territoire », nouvelle structure intercommunale comportant pour l'essentiel des communes telles que Neuilly-sur-Seine, La Garenne-Colombes ou Levallois-Perret, n'ayant jamais fait le choix de construire des « logements pour tous » que constituent les logements sociaux…

Sur 11 communes, 8 sont hors-la-loi SRU imposant 25% de logements sociaux !

La construction de la métropole du Grand Paris ne doit pas se faire en abandonnant les valeurs fondamentales de solidarité et d'humanisme qui ont guidé l'Histoire de notre organisme.

Demain :

- Quelle politique des loyers pour l'Office ?

- Comment seront gérées les attributions, en particulier celles sur le contingent de l'Office ?

- Quelle politique de constructions de logements sociaux neufs ?

- Quel entretien au quotidien du patrimoine ? Quelle politique pour les grands travaux ?

- Quel avenir pour les antennes de quartier ? Quel devenir pour les régies ouvrières ?

- Quel devenir pour le personnel technique et administratif ? Quel impact sur ses conditions de travail ?

- Quelle sera demain la politique de l'Office en matière de suivi social ?

- Que deviendra le lien avec les locataires ?

Pour un Office qui gardera son statut d'entité juridique, avec un Conseil d'Administration autonome, votant son propre budget dans le cadre d'une métropole solidaire, ne bradons pas des dizaines d'années de choix progressistes basés sur le développement humain : sauvegardons notre Office !

[Pétition disponible sur http://www.omhlm-nanterre.fr/pages/posts/sauvegardons-notre-office349.php]

MERCREDI 30 SEPTEMBRE

- Questions au Gouvernement

- Discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, de la proposition de loi relative au deuxième dividende numérique et à la poursuite de la modernisation de la télévision numérique terrestre (no 3057)

- Suite de la discussion du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (no 2954)

JEUDI 01 OCTOBRE

- Ouverture de la session ordinaire

- Nomination du Bureau

- Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi d'actualisation du droit des outre-mer

- Suite de la discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, de la proposition de loi relative au deuxième dividende numérique et à la poursuite de la modernisation de la télévision numérique terrestre (no 3057)

- Suite de la discussion du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (no 2954)

- Discussion de la proposition de loi sur la surveillance internationale relative aux mesures de surveillance des communications électroniques internationales (nos 3042-3066)

LUNDI 05 OCTOBRE

- Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi créant de nouveaux droits pour les personnes malades en fin de vie et qui a fait l'objet d'un vote de rejet par le Sénat au cours de sa séance du 23 juin 2015 (no 2887)

MARDI 06 OCTOBRE

- Questions au Gouvernement

- Suite de la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi créant de nouveaux droits pour les personnes malades en fin de vie et qui a fait l'objet d'un vote de rejet par le Sénat au cours de sa séance du 23 juin 2015 (no 2887)

- Discussion du projet de loi relatif à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public (no 3037)

MERCREDI 07 OCTOBRE

- Questions au Gouvernement

- Discussion du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires (nos 1278-2880)

JEUDI 08 OCTOBRE

- Discussion de la proposition de loi visant à supprimer les freins au développement des entreprises posés depuis 2012 (no 3030)

- Discussion de la proposition de loi visant à modifier les dispositions relatives à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (no 2687)

- Discussion de la proposition de loi visant à garantir l'isolement électronique des détenus et à renforcer les moyens du renseignement pénitentiaire (no 2571)

- Discussion de la proposition de loi visant à rétablir pour les mineurs l'autorisation de sortie du territoire (no 2960)

VENDREDI 09 OCTOBRE

- Discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (no 3040)

- Suite de la discussion du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires (nos 1278-2880)

MARDI 13 OCTOBRE

- Questions au Gouvernement

- Sous réserve de son dépôt, discussion du projet de loi de finances pour 2016

MERCREDI 14 OCTOBRE

- Questions au Gouvernement

- Sous réserve de son dépôt, suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2016

JEUDI 15 OCTOBRE

- Sous réserve de son dépôt, suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2016

VENDREDI 16 OCTOBRE

- Sous réserve de son dépôt, suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2016